

CIBLE

Marchand ?

Qui a récemment déclaré (dans *Les Échos* du 20 mai) qu'il fallait « inventer l'État marchand » ? Ce n'est pas un libéral cohérent, mais un Michel Rocard toujours aussi inconséquent.

L'expression qu'il emploie est idiote. La fonction de l'État est de mettre en oeuvre le droit : si on le réduit à opérer dans le monde de la marchandise, qui donc assurera ses fonctions éminentes ?

Surtout, les explications que donnent l'ancien Premier ministre aggravent le caractère pernicieux de son slogan : cet État marchand, régulateur du marché et répondant aux signaux du marché, est un État qui se borne à la gestion, au mépris du long terme, et dans l'oubli de sa fonction proprement politique.

L'État marchand, c'est un État qui a renoncé au projet historique de la nation. C'est aussi un État qui ne répond plus à l'exigence de justice, puisque Michel Rocard se contente d'évoquer l'*équité* à la manière d'Alain Minc.

L'ancien Premier ministre est libre de se convertir à l'idéologie libérale. Mais il devrait avoir l'honnêteté de ne plus se réclamer de principes socialistes. Le débat civique s'en trouverait clarifié.

NÉCESSITÉ

Refonder la *respublica*

Institutions

**La V^e en
danger**

p. 3

Afrique

**Unifier notre
politique**

p. 5

Les états d'âme du prince Laurent

Le fils cadet du Roi des Belges Albert II, le prince Laurent, a récemment défrayé la chronique en s'épanchant auprès des médias (1).

Dans ces confidences il a révélé combien il souffrit de l'état d'esprit qui, selon lui, présida à la révision constitutionnelle abrogeant la loi salique, dont son oncle le roi Baudouin avait pris l'initiative. Ceci suscite une série de questions.

♦ *Quand et pourquoi la loi salique a-t-elle été abrogée ?*

L'exclusion du trône des femmes et de leur descendance, présente dans la Constitution belge depuis 1831, a été abrogée par la révision constitutionnelle du 21 juin 1991. On distingue aisément deux raisons. La raison de droit, c'est que la Belgique, ratifiant des conventions internationales (2) qui garantissaient l'égalité juridique entre l'homme et la femme, devait exprimer ce que l'on nomme en droit international une « réserve », c'est-à-dire une précision selon laquelle elle est incapable d'introduire intégralement en droit interne le principe auquel elle adhère. Cette « réserve » à l'égard des femmes pour l'accession au trône était ressentie depuis longtemps comme profondé-

ment anachronique et contraire à l'évolution des esprits. La loi salique était depuis longtemps en désuétude dans les mentalités. La Constitution s'y est adaptée.

La raison de fait, c'est que des trois enfants du Roi Albert II (qui était alors prince héritier), les deux garçons, Philippe et Laurent, étaient célibataires, alors que la fille, Astrid, était mariée depuis 1984 et déjà mère de deux enfants. Aujourd'hui, si la loi salique avait été maintenue, le roi Albert II ne compterait que deux successeurs (sans descendance), tandis que sans la loi salique il y en a sept (la princesse Astrid a aujourd'hui quatre enfants).

♦ *Le Roi Baudouin s'est-il impliqué dans la révision constitutionnelle en 1991 ?*

Oui et la chose n'a jamais été secrète. Ce sont les mobiles supposés du Roi qui ont créé la rumeur. En novembre 1996, le professeur Jean Stengers publie une deuxième édition revue de son excellent ouvrage « *L'action du roi en Belgique depuis 1831* » (3). On y lit : « Une des grosses préoccupations du Roi était

que, dans le cas où son neveu Philippe serait amené à lui succéder, le successeur immédiat de Philippe, s'il arrivait un accident à ce dernier, ne soit pas le prince Laurent. Il n'avait - c'est une litote - aucune confiance dans Laurent. Avec l'abolition de la loi salique, c'était la princesse Astrid - en qui le roi avait pleine confiance - qui viendrait dans l'ordre de succession après Philippe ». La version en langue néerlandaise de cet ouvrage paraît en avril 1997 et les journalistes flamands, toujours plus incisifs que leurs collègues francophones, ont interpellé le Prince.

♦ *De quoi le Prince se plaint-il exactement et pourquoi l'incident est-il exceptionnel ?*

Il n'est pas aisé de distinguer si le Prince se plaint du manque de confiance de son oncle, ou du manque de délicatesse de l'historien qui, sans réelle nécessité, fait une révélation blessante. Des deux probablement. En Belgique, seul le roi est constitutionnellement tenu à un devoir strict de réserve, et les membres de sa famille, même dynastes, sont libres de s'épancher dans les médias,

mais ils sont de coutume très discrets et les déclarations du prince Laurent sont, à cet égard, un événement.

♦ *Quels étaient les sentiments du Roi Baudouin envers son neveu ?*

L'historien en a dit trop ou pas assez. Dans quel domaine la confiance n'existait-elle pas ? Le manque de précision autorise à toutes les supputations. Très modestement, j'inviterai à ne pas s'égayer dans des directions scabreuses, et à concevoir que la tiédeur des sentiments religieux du prince Laurent a pu émouvoir le profond croyant qu'était Baudouin. Cette hypothèse a l'avantage d'expliquer en même temps l'estime suscitée par la princesse Astrid, d'une piété médiévale.

♦ *Comment le prince Laurent est-il perçu par les Belges ?*

Presque invisible pendant le règne de son oncle Baudouin, le prince Laurent a conquis une popularité considérable depuis le début du règne de son père, en partie à cause de son amour ostensible pour les animaux. Cette singularité princière est extrêmement prise par un peuple auquel les traditions cynégétiques britanniques donnent la nausée.

Henry BARVAUX

(1) Tout d'abord auprès d'un journaliste du quotidien flamand « *Het Laatste Nieuws* » les 24 puis 27 avril, ensuite devant les micros et caméras de la Télévision Belge Francophone (RTBF) à l'occasion d'une visite qu'il faisait à Boussu.

(2) On songe évidemment à la convention de l'O.N.U. sur les droits politiques de la femme, du 31 mars 1953, approuvée par la loi belge du 19 mars 1964 avec une « réserve » royale.

(3) Aux éditions Racine. La première édition, chez Duculot en 1992, cite l'abrogation de la loi salique mais sans le commentaire acerbe qui n'apparaît que dans la deuxième édition.

La V^e en danger

« Cinq personnalités éminentes qui, dans la diversité de leurs convictions, symbolisent la tradition universitaire française en matière de science politique et de droit public » (dixit *Le Monde*)

ont publié dans ce dernier (1), sous forme de cinq propositions, un appel pour « *Changer la République* »... et détruire notre Constitution.

C'est bien ce qui fait la spécificité - inaboutie - de la V^e République : l'indépendance du chef de l'État au-dessus des groupes de pression et des partis, qui est visée. Cette indépendance, notre Constitution tend à la garantir : d'une part par l'élection au suffrage universel du Président de la République, dont la fonction est d'arbitrer par delà les intérêts particuliers ; d'autre part par l'existence d'un Premier ministre qui, s'appuyant sur une majorité issue des urnes et responsable devant l'Assemblée Nationale, mène l'action du gouvernement. Il y a différence d'ordres : au chef de l'État d'indiquer et d'assurer les grandes lignes de permanence de la politique intérieure et extérieure (et que symbolise hautement mais non seulement son double statut de chef des Armées et de garant de l'indépendance de la magistrature) ; au chef de gouvernement, dans les aléas de la situation et des situations, de mener l'action politique tendant à assurer les intérêts quotidiens de la Nation. *D'où la différence du mode de désignation* : l'un est l'élu direct du peuple, l'autre, désigné par le Président de la République, est responsable devant les députés ; *d'où la différence de légitimité* : l'un représente (pour sept ans) l'ensemble du peuple français lui-même,

l'autre est l'émanation de la majorité politique du moment, élu pour mener une politique définie et clairement expliquée aux Français lors de la campagne des législatives, majorité néanmoins sujette comme telle à changement et à ... dissolution. *D'où aussi la différence de durée* : la nature même de la fonction présidentielle nécessite d'inscrire dans une certaine durée l'action présidentielle. Le septennat loin d'être un archaïsme, comme le voudrait Olivier Duhamel, traduit ce souci, hautement royal, en effet. Ne pas voir cela, c'est ne rien avoir compris à notre Constitution qui tient *techniquement* dans le septennat : celui-ci doit permettre de ne pas confondre les ordres : cinq ans de législature (*majoritaire* par définition), mais sept années (bien insuffisantes) d'action présidentielle *arbitrale*. Oui, notre V^e République est bien une monarchie élective. C'est son plus grand avantage. C'est ce que détruirait irrémédiablement le quinquennat (2^e proposition) en amenant à la confusion des ordres.

Dès lors comment vouloir « *rendre l'État impartial* » (5^e proposition), puisque celui-ci serait entièrement confondu (son sommet y compris) avec une majorité partisane et les groupes d'intérêts qui la soutiennent ? C'est pourquoi Jacques Julliard a, en un sens,

raison d'écrire (2) que « *s'en tenir à ces avancées, c'est rester au milieu du gué* ». Tant qu'à détruire nos institutions, autant aller jusqu'au bout et notre chroniqueur du *Nouvel Obs* de demander ni plus ni moins que... la suppression du poste de Premier ministre ! Cela aurait certes le mérite de résoudre radicalement la question de la concurrence entre le Président de la République et le Premier ministre, effet pervers de l'élection même du président au suffrage universel, qui fait de cette fonction la plus convoitée. Risque toujours récurrent, cette concurrence pervertit la pratique institutionnelle. On pourrait avoir recours à une solution royale afin de préserver les fonctions en répartissant autrement les rôles, mais telle n'est pas évidemment l'intention de Jacques Julliard. Celui-ci au contraire voit comme « *tare originelle de notre Constitution* », « *l'irresponsabilité politique du président* ». C'est que notre chroniqueur a découvert que « *là où est le pouvoir, là doit être la responsabilité. Que dire d'un président qui exerce la totalité du pouvoir* » (ce qui n'est nullement prévu par notre Constitution) « *et qui n'est tenu d'en rendre compte à personne, sinon qu'il s'agit d'une monarchie élective égarée dans un univers démocratique ?* ». Aussi faut-il obliger

« *le chef de l'État lui-même à collaborer directement avec le Parlement !* ». Julliard ne voit pas que la responsabilité dont il parle est précisément d'un tout autre ordre (majoritaire) que la responsabilité du chef de l'État, historique et arbitrale, royale au sens vrai du terme, et qui ne saurait être soumise à la conjoncture politique. Mais Julliard préfère un présidentialisme à l'américaine : « *La réforme que je suggère implique à la fois la suppression du droit de dissolution par le président et du droit de renverser l'exécutif par le Parlement. Mais il oblige l'exécutif et le Parlement à collaborer, comme on le voit aux États-Unis* ». Voeu pieux qui néglige l'expérience désastreuse de la II^e République, achevée par Napoléon le Petit, et les particularités nationales qui marquent les relations et les conflits entre les pouvoirs.

Deux des autres mesures préconisées par nos Sages du *Monde* sont positives : nous avons été toujours favorables à l'interdiction du cumul des mandats (3^e proposition) et pensons qu'effectivement une redéfinition précise des rôles (État, région, département) devrait clarifier la décentralisation (4^e proposition). Quant au fait d'étendre le champ référendaire, de prévoir le « *réfendum d'initiative minoritaire* » et d'interdire « *le recours direct* » par le chef d'État « *au référendum* » (1^e proposition), c'est à la fois jouer avec le feu populiste et régler de vieux comptes datant de 1962, quand le général de Gaulle imposa au Parlement et à certains juristes le fait d'élire le Président au suffrage universel. Par sa solennité le référendum doit rester un moment privilégié du dialogue entre la Nation et le pouvoir.

Décidément, peu de sagesse et bien des folies dans les propositions de ces Sages...

Axel TISSERAND

(1) *Le Monde* du 7 mai 1997. Appel et articles signés par : Georges Vedel, Olivier Duhamel, Guy Carcassonne, Hugues Portelli et Yves Mény.
(2) *Le Nouvel Observateur* du 15 mai 1997.

royaliste
SOMMAIRE : p.2 : Les états d'âme du prince Laurent - p.3 : La V^e en danger - p.4 : Deux aveux - Trois impasses - p.5 : Cellule africaine - p.6/7 : Pour refonder la *respublica* - p.8 : Constant - L'impossible citoyen - p.9 : Est-ce vraiment la guerre ? - p.10 : Un ami - Géraldine, reine d'un an - p.11 : Action royaliste - p.12 : Editorial : Et après les élections ?

RÉDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs,
75001 Paris
Téléphone : 01.42.97.42.57
Télécopie : 01.42.96.05.53
Dir. publication : Yvan AUMONT
Com. parit. 51700 - ISSN 0151-5772

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

souscrit un abonnement de :

☐ trois mois (105 F) ☐ six mois (195 F) ☐ un an (290 F) ☐ soutien (500 F)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS - CCP 18 104 06 N Paris

Deux aveux

A la télévision, le débat électoral fut assommant, et sa mise en scène caricaturale. Seul point positif : les aveux publics d'une grande professionnelle des médias.

Comme en période de famine, il faut à la télévision se contenter de ce qu'on vous donne. A savoir, dans l'ordre de l'auto-critique médiatique, faussement médiatisante et petitement médiatisée, l'émission de Daniel Schneidermann (« Arrêt sur images ») que diffuse la cinquième chaîne le dimanche en fin de matinée.

C'était une semaine avant le premier tour, et je cite de mémoire les propos tenus ce matin-là. Le gentil Daniel Schneidermann avait convié ce qu'il est convenu d'appeler une grande professionnelle des médias. Je ne cite pas son nom, car il aurait pu s'agir de n'importe quel autre confrère ou consœur de n'importe quelle chaîne. Par exemple de celle qui, huit jours auparavant, nous expliquait pourquoi et comment les milliers d'images tournées sur la guerre civile au Zaïre ne contenaient pas ou si peu d'informations...

Donc, le trop gentil Daniel Schneidermann commentait

les images de la campagne électorale française. Et il eut l'excellente idée de diffuser quelques extraits d'entretiens réalisés par des journalistes de la télévision britannique avec Tony Blair et John Major. Questions précises, posées d'un ton vif, destinées à provoquer des réponses véritables... Le Premier ministre en exercice et le futur vainqueur étaient poussés, sans douceur, dans leurs derniers retranchements. Contraste inouï avec la complaisance, la connivence et la courtoisie qui s'étaient sur les écrans de notre pays ! Interrogée sur ce point, la grande professionnelle murmura que les journalistes français pourraient faire comme leurs confrères britanniques... sans expliquer pourquoi les vedettes des trois premières chaînes se contentaient de jouer les porte-voix.

Le deuxième aveu, tout aussi subreptice, ne fut pas moins important. Au détour d'une phrase, la grande professionnelle déclara que les prestations télévisées des représentants du Front national étaient soumises à un « contrôle » particulier. De quel droit ? Au nom de quoi ? En démocratie, ce « contrôle » est effectué par le juge, régulièrement saisi d'une violation de la loi. Mais cela fait longtemps que les médias s'arrogent le droit de juger tout en ayant la prétention d'informer.

Sylvie FERNOY

Faites connaître
Royaliste
à vos amis.

abonnement d'essai
de 3 mois = 25 F

Trois impasses

La presse de la classe dominante se réjouit que la classe dirigeante ait adopté une attitude commune sur les questions européennes. Touchante identité de vues... erronées.

A l'Élysée, à Matignon, on avait déclaré que la dissolution serait l'occasion d'un grand débat sur l'Europe. Il n'a pas eu lieu. Au contraire, les observateurs patentés ont souligné avec complaisance l'identité de vues entre Alain Juppé et Lionel Jospin sur la politique européenne, et le ralliement cynique de Philippe Séguin à ce qu'il dénonçait naguère. Qui ne voit que le député d'Epinal veut Matignon à n'importe quel prix ? Passons...

C'est bien sûr une esbroufe que de titrer sur « le nouveau consensus français sur l'Union » (*Le Monde* du 20 mai), en oubliant ou en tenant pour quantités négligeables les millions de voix qui se portent sur la droite nationaliste et sur la gauche jacobine. Mais c'est surtout une niaiserie de croire que des discours identiques dessinent une politique possible.

Au risque de lasser, rappelons les trois impasses européennes dans lesquelles nous sommes engagés :

- Telle qu'elle est définie, la monnaie unique n'a aucune chance d'exister. D'abord parce qu'il est d'ores et déjà clair que le système envisagé ne fonctionnera pas pour les quinze pays de l'Union, mais surtout parce que la création

d'une monnaie suppose l'existence d'un pouvoir politique légitime qui n'existe pas, et une confiance populaire qui est pour le moins problématique (1).

- Ensuite parce que le projet de *gouvernement économique* est le produit de l'imbécillité technocratique : le gouvernement de l'économie est une politique, et une simple gestion économique de l'hypothétique monnaie unique renforcerait la logique de ce que Hubert Védrine désignait dans nos colonnes comme un « despotisme éclairé » (2).

- Enfin parce que la perspective « politique » tracée par la classe dirigeante relève du simple bricolage conceptuel : le fédéralisme européen suppose une très forte contrainte, la « *fédération des États-Nations* » évoquée par Jacques Delors n'est qu'une imposture.

La classe dirigeante se berce d'illusions, tout en continuant à se moquer de l'opinion publique. Elle va le payer très cher.

Annette DELRANCK

(1) Nous tenons à la disposition de nos lecteurs une « *Note sur l'Europe* » rédigée pour la préparation de notre dernier congrès, qui était mes rapides affirmations (prix franco 10 F).

(2) Cf. l'entretien avec Hubert Védrine « Quatorze ans à l'Élysée » paru dans *Royaliste* n° 680.

Cellule africaine

Quel que soit le résultat des élections, la cellule africaine de l'Élysée devrait être intégrée dans la cellule diplomatique et le ministère de la Coopération dans celui des Affaires étrangères.

La réforme annoncée dès 1995 avait été reportée tant que Jacques Foccart était de ce monde (il est décédé le 19 mars dernier). Les dysfonctionnements se sont accrues. Le 2 et le 14 rue de l'Élysée, cellule officielle et cellule officieuse, ont perduré. Le ministère de la Coopération ne gère plus qu'environ 12 % de l'aide publique, alors que 40 % de ses crédits ne sont inscrits à son budget que pour ordre, les décisions appartenant au Premier ministre ou à des comités interministériels. Multiplier les consultations, réunir des comités, doubler les tutelles, ne furent que des pis-aller.

La réorganisation administrative n'est pas tout. Il y a le fait que la politique africaine ne relève plus seulement du franco-français, ni du franco-afrique. Elle est devenue une composante intégrale de notre politique étrangère. A notre instigation, les États-Unis, nos partenaires européens, le Japon ont accepté de s'impliquer davantage en Afrique. La dévaluation du franc CFA n'a été consentie qu'avec la promesse de la Banque Mondiale de donner une priorité à l'Afrique, et de fait ses décaissements ont été multipliés par trois. Enfin, c'est à l'initiative de la France, devenue très tôt franco-britannique, que furent lancées les réflexions sur la constitution de capacités africaines de maintien de la paix.

Pour cela, il faut rétablir l'unité tant à Paris que sur le terrain où l'ambassadeur jusqu'alors concurrencé par les « réseaux » en tous genres, placé devant le fait accompli, exclu des relations « personnelles », doit retrouver la plénitude de ses attributions comme partout ailleurs

Pourquoi s'en plaindrait-on aujourd'hui ? Simplement cela appelle un autre mode de gestion du problème.

La France n'est plus seule mais elle n'est pas marginalisée. Paris demeure ou devient plus que jamais l'étape obligée pour les négociateurs américains ou onusiens. L'Afrique est inscrite de plus en plus à l'ordre du jour des contacts diplomatiques dans les grandes capitales, des sommets entre chefs d'État, des conseils européens, voire même de l'OTAN. L'entrée du franc CFA dans l'euro, l'après-Lomé, impliquent des négociations qui ne se limitent pas à la relation euro-africaine ou nord-sud. On ne peut donc plus laisser la politique africaine aux seuls « africanistes » pas plus que notre politique moyen-orientale aux seuls « arabisants ». Il faut recentrer. Il faut que la même ligne soit défendue à Paris, à Bruxelles, à New-York et à Washington, et que ce soit cette même ligne qui prévaille à travers toute l'Afrique. Il faut la renationaliser à mesure qu'elle s'internationalise.

Pour cela, il faut rétablir l'unité tant à Paris que sur le terrain où l'ambassadeur jusqu'alors concurrencé par les « réseaux » en tous genres, placé devant le fait accompli, exclu des relations « personnelles », doit retrouver la plénitude de ses attributions comme partout ailleurs

dans le monde. Que Pierre, Paul ou Jacques, Loïc (Le Floch-Prigent) ou Charles (Pasqua) veuillent interférer, financer le RPR à Paris ou à l'inverse les P.S. africains locaux, défendre des intérêts industriels ou miniers, à leur guise, mais que rien de tout cela n'engage la politique de la France, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui où chacun a pu parler au nom de la France. Les Africains n'ont d'ailleurs pas été les derniers à en jouer.

Cette ligne unique ne sera d'ailleurs pas celle d'un clan contre un autre. Les oppositions n'ont été durcies que parce que chaque cellule avait à s'affirmer, à se défendre contre l'autre : le tout-démocratique face au tout-autocratique, les « vieux messieurs » contre les nouveaux « *managers* », oppositions largement factices, stériles et paralysantes. La politique africaine, en l'état actuel du continent, doit être libre, pragmatique, apte à la manœuvre. On ne fera pas du Foccart sans Foccart, a-t-on écrit, ni surtout, faudrait-il ajouter, sans de Gaulle et sans Houphouët-Boigny. On peut critiquer rétrospectivement leurs choix, mais au moins l'unité était-elle toute trouvée. Aujourd'hui, on ne peut que déplorer l'incohérence et le vide ou le trop-plein. Comment s'étonner que, la nature ayant horreur du vide, des appels d'air ont été créés, des troupes dans lesquelles d'aucuns se sont engouffrés, des couloirs, voire des avenues, pour tirer dans les buts, nos « buts » ?

Yves LA MARCK

BRÈVES

♦ **GRECE** : L'ex-roi Constantin de Grèce a vigoureusement démenti les informations selon lesquelles il projetait en 1976 de réaliser un coup d'État militaire en Grèce pour y rétablir la monarchie comme l'affirmaient des extraits des archives de l'ex-chef d'État Constantin Caramanlis, publiés par la presse hellène. Dans un communiqué, le roi, en exil à Londres, souligne qu'il était « *inconcevable que le roi accepte l'imposition d'une dictature* ».

♦ **ESPAGNE** : Le mariage de l'infante Cristina avec le joueur de handball Inaki Urdangarin devrait se dérouler à la cathédrale de Barcelone le samedi 4 octobre prochain. A cette occasion, le roi Juan-Carlos devrait traverser à pied le « *barrio gótico* » de la capitale catalane pour mener sa fille cadette à la cathédrale. Le banquet aura lieu au palais national de Montjuïc. D'ores et déjà, les hôtels proches de la cathédrale affichent un carnet de réservations complet.

♦ **ALBANIE** : Le parlement albanais a voté récemment la loi préalable à l'organisation d'un référendum sur le rétablissement de la monarchie le même jour que les élections législatives prévues le 29 juin. Le décret du président Sali Berisha a été approuvé à soixante-et-une voix contre cinq et cinq abstentions. Le roi Lëka 1^{er}, fils du roi Zog, poursuit sa campagne à travers tout le pays pour convaincre ses compatriotes de se prononcer en faveur de la monarchie.

♦ **ITALIE** : Le Conseil des Ministres italien a approuvé un projet de loi constitutionnelle autorisant le retour en Italie de la famille de Savoie, en exil forcé depuis cinquante ans. Il faut en effet amender la Constitution de 1946 qui interdit l'entrée du territoire des membres de l'ancienne famille royale. Devant la levée de boucliers qu'avait provoquée ses déclarations concernant les lois raciales signées par son grand-père, le prince Victor-Emmanuel de Savoie a corrigé sa pensée dans un communiqué affirmant que « *les lois raciales avaient été une grave erreur et qu'il était contre toute forme d'antisémitisme et de racisme* ».

♦ **SUEDE** : Le prince Carl-Philip de Suède, fils cadet du roi Carl XVI Gustav a célébré récemment à Stockholm son dix-huitième anniversaire avec la pompe qui sied à un nouveau régent potentiel. Pour sa majorité, le prince a prêté serment constitutionnel et assisté à son premier conseil d'État. Parmi les cadeaux qu'il a reçus, figure une *Histoire de la Suède* en quinze volumes que lui a offert le Premier ministre au nom du gouvernement en lui disant : « *la responsabilité de représenter la Suède demande du jugement, une ouïe fine, et de bonnes connaissances sur notre histoire et le fonctionnement actuel du pays* ». Une allusion sans doute aux déclarations du jeune prince, étudiant qui se destine à l'agronomie, qui avouait « *ne pas avoir le temps de suivre de près les nouvelles nationales et internationales* ».

Nous avons publié dans nos deux précédents numéros des entretiens avec des représentants de la tradition communiste : l'un avec Roger Martelli, membre du Comité national du Parti communiste et militant « refondateur », l'autre avec Anicet Le Pors, ancien ministre dans les gouvernements Mauroy, aujourd'hui Conseiller d'État. Lors des réunions dont ces entretiens offrent un résumé, les débats furent vifs. Bertrand Renouvin en reprend les principaux points dans la réponse que nous publions ci-dessous.

D'abord ce rappel : les royalistes ne peuvent ni ne veulent se substituer aux autres traditions politiques qui composent la nation française pour des raisons qui tiennent aux fondements mêmes de notre pensée et de notre projet : définir le pouvoir comme médiation implique qu'il y ait dans l'espace public démocratique diverses traditions opposées et pluralité d'organisations nécessairement rivales entre lesquelles arbitrer.

Comme la tradition royaliste elle-même, ces traditions et ces organisations sont à la fois des agents et des produits de l'histoire de la nation : depuis la Révolution de 1789, elles constituent une part importante de l'identité collective, et la France n'est pas intelligible ni vivante sans leur concours. Du point de vue royaliste, comme du point de vue de l'intérêt général, vouloir retrancher telle ou telle tradition relèverait d'un acte arbitraire d'autant plus violent qu'il affecterait à la fois les héritiers de la tradition considérée et le tissu politique de la nation. Libéraux, gaullistes, socialistes, communistes, nationalistes ont donc également droit de cité.

Cette attitude n'a rien d'angélique : nous pouvons mesurer les apports de chacune de nos traditions politiques, mais nous ne saurions oublier que chacune (la nôtre comprise) porte en elle un risque de dérive (autoritaire, tyrannique...) et de subversion. D'où la nécessité d'interroger et de critiquer en raison et sur le fond les diverses traditions politiques - les questions stratégiques (rapports avec les organisations selon les principaux enjeux politiques) et tactiques (choix électoraux, en fonction de la conjoncture) venant ensuite, comme

conséquences de deuxième et de troisième ordre.

Bien entendu, ce regard sur les traditions politiques et cette hiérarchie des priorités vaut pour le communisme, souvent critiqué (dans sa tradition intellectuelle), pour le Parti communiste français, vivement combattu (dans sa phase soviétique) mais nous n'avons jamais cessé de considérer cette tradition et cette organisation comme parties intégrantes de la collectivité nationale.

Tout en renvoyant à nos livres et à nos articles pour l'historique de ce conflit, il nous est maintenant possible de préciser, grâce à Roger Martelli et à Anicet le Pors, notre position par rapport au communiste tel qu'il se présente aujourd'hui.

Pour aller à l'essentiel, je partirai de la question qu'Emmanuel Levinas s'était posée devant moi peu après l'effondrement de l'Union soviétique : si le communisme vient à disparaître, quelle force politique défendra le principe de justice ? De fait, dans l'histoire de notre civilisation, le communisme exprime à travers la révolte des opprimés (Spartacus) une volonté de mise en commun des biens en vue de leur juste répartition selon les besoins de chacun. Mais les communistes critiques reconnaissent volontiers que le système de collectivisation a été un échec patent, dont il ne faut surtout pas reprendre le principe. Nous les avons précédés dans ce constat, tout en estimant qu'il faut séparer du collectivisme la logique de nationalisation des secteurs-clés, dès lors qu'une activité privée « acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait » pour reprendre les termes du Préambule de la Constitution de 1946 qui fait partie de notre « bloc de

constitutionnalité ». Cette convergence avec les communistes (et avec les socialistes et les gaullistes qui n'ont pas renié leurs convictions) suppose pour être maintenue qu'ils donnent les plus fermes garanties quant au maintien de la propriété privée.

D'une manière plus générale, il nous paraît essentiel que les communistes s'interrogent sur le statut de la liberté dans leur tradition, et plus particulièrement dans la pensée marxiste où il nous paraît pour le moins problématique. Les communistes ont à cet égard un énorme effort à accomplir, proportionnel au totalitarisme que le modèle soviétique a engendré. Plus que la « forme-parti », dont Roger Martelli fait une remarquable

critique, cette question des garanties données à la liberté dans et par la tradition communiste nous paraît à tous égards décisive.

Ces garanties données, les communistes ne seraient pas au bout de leur peine car il leur faudrait encore établir en théorie une relation équilibrée entre les exigences de justice et de liberté - ce qui implique une claire reconnaissance du pouvoir politique dans son rôle symbolique et dans sa fonction médiatrice.

A lire Anicet Le Pors, cette nécessité n'est pas encore reconnue puisque notre invité rejette explicitement la Constitution de 1958 qui, selon nous, a le mérite de reconnaître le principe du pouvoir arbitral. Comment établir une médiation



♦ Un pôle de radicalité ? oui, mais pour quelles luttes ?

DIALOGUE

Pour refonder la *respublica*

effective sans un médiateur disposant d'une réelle indépendance de situation ? Comment croire encore qu'une assemblée plus nettement représentative compenserait l'affaiblissement du pouvoir politique ?

Vieux de deux siècles, le débat entre les monarchistes constitutionnels et les jacobins nous semblait avoir été résolu par le général de Gaulle, qui fonda la « monarchie républicaine », et par François Mitterrand qui la fit accepter par la gauche. Il apparaît aujourd'hui que la gauche jacobine et social-chrétienne veut détruire cette synthèse fragile mais positive. Contrairement à ce qu'elle affirme, ce n'est pas de cette manière qu'elle élargira la démocratie, qui a besoin de l'État de droit.

Tel est, selon nous, le paradoxe qui marque la réflexion d'Anicet le Pors. L'histoire de notre concept de citoyenneté, de notre doctrine de l'intérêt général, de notre principe d'égalité, de notre principe de laïcité (histoire qu'il expose en des termes auxquels nous souscrivons, et sans oublier la part prise par la monarchie capétienne), n'est pas séparable de l'histoire de notre État national. Dès lors, comment la sauvegarde et le développement des principes généraux de notre droit pourraient-ils être assurés, face à l'ultra-libéralisme et à l'euro-péisme, si nous sommes privés des garanties essentielles offertes par un pouvoir politique à la fois symbolique et incarné ? Et qu'advierait-il de l'identité de la France, donc de ses citoyens, s'ils ne parvenaient même plus à se retrouver autour d'une légitimité politique - déjà bien réduite, selon nous par rapport à ce qu'elle devrait être ? Voilà qui ouvre, en effet, sur un très long débat...

Venons-en à ce « pôle de radicalité » dont Roger Martelli nous a expliqué le sens et les composantes. Opposés à la gauche et à l'extrême gauche sur la question du pouvoir politique, nous n'en estimons pas moins que l'existence de partis socialiste et communiste fidèles à leur tradition est indispensable pour assurer le bon fonctionnement de la démocratie et pour relancer la dynamique sociale - surtout en un moment où nous sommes exposés à la régression ultra-libérale. C'est dire que l'existence d'un « pôle de radicalité » ne nous fait pas peur. Encore faudrait-il que ce rassemblement de contestataires ait une cohérence interne. Tel n'est pas le cas puisque Roger Martelli nous dit que ce « pôle » est composé de communistes, de féministes, d'écologistes, de tiers-mondistes - que nous pourrions rejoindre. Mais comment des traditions politiques fortes (la communiste, la royaliste) pourraient-elles s'associer à des groupes qui situent leur action hors de la nation (les tiers-mondistes) ou qui constituent des groupes de pression dont nous avons montré le caractère anti-politique : les

écologistes, puisque le naturalisme est étranger au droit, le féminisme « paritaire » qui nie l'unité de la personne humaine et le fait que la raison soit identique en chaque être humain. A nos yeux, rien de positif n'est à attendre de celles et ceux qui se font les agents, plus ou moins conscient, d'une régression dans le biologique. Disons-le autrement : avec les communistes, nous avons en commun l'exigence de justice et le débat avec eux porte sur ses conditions politiques et sa mise en oeuvre dans la société ; avec les écologistes et les féministes radicaux, nous n'avons pas de langage commun, ni le même regard sur la nature et sur l'être humain. Comme il ne saurait y avoir de compromis avec les deux groupes de pression évoqués, la critique radicale de la NAR la place en dehors du « pôle de radicalité » : nous ne saurions confondre révolution et subversion.

En outre, ce que nous partageons avec les communistes (l'exigence de justice) n'est pas moins important que ce que nous partageons avec les libéraux authentiques (la liberté comme principe et comme finalité), la tâche historique des royalistes étant de mettre en valeur le principe de légitimité qui permettent de composer les principes de justice et de liberté.

Cette vieille théorie (le mot n'est pas péjoratif) que nous réactualisons ne va pas sans une très ancienne stratégie : celle qui consiste à réunir le « parti des politiques » qui est le parti de la *respublica*, celui qui rassemble les défenseurs de la nation, de l'État, de l'intérêt général, de la tolérance (donc de la laïcité), de l'égalité des citoyens définis selon la même tradition juridique (le droit du sol) et qui récusent l'accaparement partisan et la domination des groupes économiques et financiers.

Né au temps des guerres de religion, le parti des politiques s'est reconstitué chaque fois qu'il y a eu péril majeur, pour l'unité et (ou) pour l'indépendance de la nation. Ce parti s'est retrouvé, naguère, autour de Henri IV, de Clémentine, du général de Gaulle - c'est le parti de Valmy, de la Résistance et des grandes conquêtes de la Libération. Il est aujourd'hui virtuellement constitué, dans sa pensée et dans son projet. Il lui manque un fédérateur. Mais cette absence, de plus en plus angoissante, n'empêche pas le dialogue et la confrontation entre ceux qui ont l'habitude de se rassembler dans l'extrême péril : des protestants et des catholiques, un prince d'Orléans et de jeunes républicanistes, des gens de droite et gauche après l'Appel de 1940...

Déjà, dans la rue, la lutte contre la xénophobie et contre la régression sociale nous réunissent. A bientôt !

Bertrand RENOUVIN

Constant

L'impossible citoyen

Il y a six bonnes raisons de lire ou de relire aujourd'hui les *Écrits politiques* (1) de Benjamin Constant :

- Découvrir ou redécouvrir un des principaux penseurs politiques du XIX^e siècle, ignoré voici encore vingt ans, dénigré au temps du marxisme dominant comme « idéologue bourgeois », et réduit par la vraie bourgeoisie à n'être plus que l'auteur d'*Adolphe*.

- Connaître et reconnaître, dans sa grandeur et sa force, la pensée du libéralisme politique français dont Constant est un des principaux théoriciens.

- Mesurer, du même coup, la distance (sidérale) qui sépare le véritable libéralisme politique de ce qui se présente aujourd'hui sous cette étiquette sur la scène médiatique.

- Retrouver dans l'œuvre de Constant les grands principes qui inspirent la tradition monarchiste libérale et, par conséquent, la conception française de la démocratie représentative - celle d'un parlementarisme équilibré par un « pouvoir neutre ».

- Retourner, de ce fait, à l'une des sources de la Nouvelle Action royaliste, réputée « de gauche » ou « socialiste » alors qu'elle défend avec Constant (et explicite grâce à lui) le principe de la démocratie représentative et le caractère irréductible de la sphère privée.

- Apprécier l'excellente préface de Marcel Gauchet qui introduit magistralement à ce choix de textes, et qui constitue en elle-même un ouvrage de référence.

Jacques BLANGY

(1) Benjamin Constant - « *Écrits politiques* » - Textes choisis, présentés et annotés par Marcel Gauchet - Folio/Essais, 870 p., Gallimard - prix franco : 85 F.

Comment l'universalisme de la Révolution française a-t-il pu aboutir à la haine de l'étranger ? L'histoire de ce basculement dans une logique d'exclusion permet de mieux comprendre l'actuel courant xénophobe.

Il ne faut pas cesser de s'interroger sur cette révolution dans la Révolution, qui conduit le mouvement de 1789-1791 aux heures sombres de la guerre civile et de la Terreur. Ceci pour mieux saisir les logiques violentes qui menacent tout projet idéologique en voie de réalisation, et même toute déclaration de principes dont on voudrait tirer les conséquences immédiatement - sans médiations ni prudence.

Tous ceux qui réfléchissent sur ces questions trouveront une riche matière dans le livre que Sophie Wahnich consacre au changement radical du regard porté par la Révolution française sur les étrangers (1).

On sait que le message révolutionnaire des hommes de la Constituante est empreint d'un universalisme résolu et généreux : accueil enthousiaste des amis étrangers de la Révolution, tels le grand Thomas Paine et Anacharsis Cloots qui se proclamait « l'orateur du genre humain », discours de paix et de fraternité adressés à tous les peuples du monde, conception de la nationalité qui reprend et précise le principe du droit du sol établi par les légistes de la royauté.

Puis le basculement que Sophie Wahnich saisit de façon magistrale : l'ami de la maison devient un suspect, un

comploter, un ennemi, un monstre sanguinaire qui n'est même plus reconnu dans son humanité. Thomas Paine est emprisonné, Anacharsis Cloots est guillotiné, la guerre de libération des peuples devient une guerre à mort pendant laquelle la Convention déclare qu'il ne sera fait aucun prisonnier anglais ou hanovrien.

Pourquoi, comment passe-t-on ainsi de l'amour à la haine ? Vieille question toujours actuelle qui devient avec la Révolution française une fascinante tragédie jouée sur les scènes française et européenne. Les métaphores théâtrales ne sont pas utilisées par hasard : Sophie Wahnich montre très finement que le changement du regard révolutionnaire sur l'étranger se produit en même temps que la culture du masque est détruite par le désir d'une totale transparence. Cette observation, qui mériterait d'être développée dans un autre livre, nous mène bien au delà des classiques explications, présentées en guise d'excuses, sur les modalités de la Terreur.

Certes, il y a toujours des circonstances exceptionnelles qui permettent de « comprendre » les exécutions massives, comme il y a toujours des motifs « réels » de craindre et de haïr son prochain. Mais il y a aussi les logiques politiques qui font que les plus paisibles et les plus vertueux des

citoyens en viennent à faire couler le sang. Il y a cette dialectique du pouvoir révolutionnaire qui n'arrive pas à sortir du négatif (l'abolition de l'ordre ancien) et qui a désespérément besoin de factieux parce qu'il ne trouve sa légitimité que dans la lutte contre les factions. Tellement besoin de factieux qu'il ne cesse d'étendre cette catégorie, et de transformer les menaces réelles en complots diaboliques. L'ami étranger devient l'étranger, puis l'ennemi, puis le monstre, et la catégorie juridique de l'étranger finit par englober tous les ennemis : aristocrates, Vendéens, opposants...

Prenons garde : cette logique d'exclusion et de mort, qu'on voit à l'œuvre dans le processus révolutionnaire, peut se dérouler de manière tout aussi implacable et sanglante dans le cadre d'une politique réactionnaire : derrière la dénonciation actuelle des immigrés, ou supposés tels, c'est déjà le procès de « L'Anti-France » qui est intenté... Chez les « rouges » comme chez les « blancs », la terreur marque l'incapacité à trouver la bonne relation, la bonne articulation entre la nation (surtout quand on veut la refonder) et l'humanité, entre le singulier et l'universel. C'est bien ici que se joue la partie politique, donc de symbolique, et de légitimité.

B. LA RICHARDAIS

(1) Sophie Wahnich - « *L'impossible citoyen - L'étranger dans le discours de la Révolution française* » - Albin Michel, 1997 - prix franco : 160 F.

✉ L'auteur sera l'invité de nos *Mercredis parisiens*, le 18 juin.

Est-ce vraiment la guerre ?

Les échanges de la campagne électorale devraient nous mettre au cœur du sujet. Et certes nous assistons à un incessant échange de balles : réduction des charges, réduction des impôts, compétitivité des entreprises, moins d'État, mieux d'État, nécessité de l'euro, mondialisation, délocalisation, etc. Mais la monotonie du jeu, le côté répétitif, vraiment sans génie de l'argumentation devrait inquiéter les citoyens. Est-ce si simple ? Notre avenir serait-il commandé par des alternatives binaires, un éventail de choix aussi rudimentaire ? La déréglementation, la flexibilité de l'emploi, l'euro fort suffiraient-ils à résoudre l'essentiel de nos difficultés ? L'Europe même que beaucoup présentent comme le sésame absolu d'un avenir possible semble grevée d'une absence d'imagination, d'une impossibilité à penser et à construire. Comment voulez-vous que les gens croient à une classe politique qui semble si peu convaincue elle-même du rôle qu'elle pourrait jouer et qui semble se restreindre au fur et à mesure que pèse sur elle une fatalité économique qui semble tout absorber.

La lecture de Philippe Engelhard constitue un excellent remède à l'atonie contagieuse de cette campagne. J'ai déjà dit ici les mérites de sa somme intitulée *L'homme mondial* (1), et je recommanderai pour les mêmes raisons son nouveau livre, au titre peu réjouissant (*La Troisième Guerre mondiale est commencée*) (2). Peut-être ce titre est-il trompeur en lui-même, car la guerre qu'il décrit, si elle s'étend à toute la planète, ne se caractérise pas par deux partenaires acharnés à leur disparition réciproque. Elle est multiforme, se décrit en un enchevêtrement de luttes, des fronts parfois incertains parce qu'ils se déplacent, des adversaires souvent anonymes, des mafias, des terrorismes imprévisibles, des intégrismes plus modernes que traditionnels. Le facteur économique dans son analyse est évidemment déterminant, mais il fait exploser les simplismes habituels en mettant en évidence la complexité des facteurs et la diversité du monde : « Dans le monde "Ça ne marche" jamais comme dans nos théories, au moins pour deux raisons (il en existe une troisième, que j'appellerai le hasard [...]). D'abord le nombre de paramètres que nous retenons dans nos modèles est beaucoup plus réduit que ceux qui définissent le monde réel. Rien ne nous assure, en outre, que nous retenions les plus significatifs [...]. Ce qui est vrai en Papouasie ne l'est pas forcément au Danemark ou au Pakistan. Pourquoi ? Parce que les résonances culturelles, sociales ou institutionnelles ne sont pas les mêmes ou se sont modifiées ».

La plupart des considérations actuelles sur la mondialisation se caractérisent par une sorte d'homogénéisation projetée sur tous les continents, comme si la mécanique de l'ouverture des marchés allait provoquer un phénomène généralisé d'expansion. Cette mondialisation présente cette étrangeté d'ignorer le monde, elle consiste en une représentation virtuelle qui ne satisfait qu'aux seuls paramètres des penseurs et des opérateurs d'un marché qui aurait enfin

par Gérard Leclerc



l'obtention à dix-huit d'un diplôme qu'on ne sait pas lire ». Cette boutade d'un dirigeant républicain permet en tout cas de moduler sérieusement l'inconditionnalité de nos libéraux envers un modèle qui aurait toutes les vertus. Ce qui relativise le plus durement l'optimisme libéral, c'est l'incapacité de l'économie américaine à diffuser en période d'expansion, la prospérité dans l'ensemble du corps social. « On est en droit de se demander ce qui se passerait si la croissance venait à fléchir ? L'exclusion et la pauvreté seraient fort probablement pires qu'en Europe ».

On peut certes marquer ici ou là des objections, mais Engelhard nous pousse toujours à voir plus loin, à complexifier, à refuser les choix binaires. Enfin, son but est pratique, positif. Son pessimisme est salubre, car il est en quête de solutions pour en sortir. De ce point de vue, il formule un certain nombre de propositions quant au rôle que pourrait jouer l'Europe comme facteur de stabilisation dans le monde et comme facteur de relance de la croissance dans tous les pays européens. Encore faudrait-il une volonté politique réelle qui pourrait par exemple faire de l'euro un moyen puissant. Je laisse aux spécialistes le soin de discuter les propositions de l'auteur dans ce domaine. Mais celles-ci ne seraient pas même raisonnables, si elles n'étaient solidaires d'un projet plus vaste qui concerne toutes les conditions d'une vie sociale, car le développement actuel des échanges mondiaux ne fera qu'envenimer les causes d'injustices s'il ne s'accompagne pas d'une vraie régulation politique.

(1) Voir *Royaliste* n° 676.

(2) Philippe Engelhard - « *La Troisième Guerre mondiale est commencée* » - Éd. Arléa - Prix franco : 135 F.

Un ami

« *Le jeune Juif ami du vieux collabo* », c'est ainsi que certains voudraient résumer le dernier livre de Pierre Assouline, afin de le couronner de cette aura sulfureuse qui permet toutes les condamnations. Mais ce serait ne pas savoir lire.

On connaissait Pierre Assouline pour ses biographies - Gallimard, Jardin, Londres, Simenon, Hergé -, on avait apprécié la qualité de ses questions lors de ses entretiens avec Blondin ou Girardet, on découvre ici un écrivain, et du meilleur style. *Le Fleuve Combelle* n'est pas une biographie de Lucien Combelle, écrivain secondaire, inconditionnel de Céline, éditeur de *Révolution Nationale*, fasciste convaincu, condamné pour collaboration, proscrit, mais le récit d'une amitié entre deux hommes que tout séparait.

La mort ayant fait son oeuvre, le survivant raconte, révélant au monde ce qui désormais lui manquera toujours, indifférent à ce « qu'en dira-t-on » vénéneux qui toujours s'attache à pourrir l'authentique. Pierre Assouline résume ainsi son projet : « *Je rêvais d'un portrait-croisé et non d'une biographie. Surtout pas une biographie. Une sorte de quête à défaut d'une véritable enquête. Une conversation de quinze ans, ça vaut bien ça. J'ignore ce que j'ai bien pu lui apporter, mais je sais ce qu'il m'a donné. Tant pis si d'aucuns n'y voient qu'un jeu trouble et pervers entre un israélite et un collabo. Tant pis pour eux : je n'étais pas son bon Juif* ».

Même si ce titre évoque l'idée d'une remontée à la source, à contre-courant, jusqu'au cœur des ténèbres, *Le Fleuve Combelle* ne suit apparemment aucune direction précise, ni chronolo-

gique, ni logique. C'est que son ordre est d'une autre nature, celui du souvenir qui impose son étrange géographie. Quelques touches s'éclairent au hasard sur le tableau de la mémoire : ces moments où ils étaient ensemble, eux, Combelle et Assouline. Des lieux : une chambre d'hôpital, les couloirs d'une radio, une salle de restaurant, et la rue surtout, cette rue où, le soir, on s'accompagne et se raccompagne sans cesser de parler. Des sentiments : amusement, tristesse, colère, malaise, rire. Des bribes de conversation aussi : Maurras - mais comment pouvait-on être maurrassien ? -, Céline - faut-il tout lui pardonner ? -, les salauds blanchis - comment s'appelaient le gastronome professionnel du *Monde* ? - et les femmes, les femmes... Et les questions qui resteront sans réponse.

Le jeune Juif ami du vieux collabo ? Non, mais deux hommes face à face, côte à côte, avec leurs histoires et leur histoire. Assouline parle de Combelle, de son amitié pour Combelle, et au fil de ses phrases, il se découvre lui-même. Il ne prend pas la pose. Ni il ne se loue - j'ai brisé un tabou -, ni il ne se morigène - ai-je oublié la Shoah ? -, simplement il dit qu'il a aimé cet homme. Montaigne : « *parce que c'était lui, parce que c'était moi* ». *Le Fleuve Combelle* est le récit juste d'une amitié.

Patrick PIERRAN

Pierre Assouline - « *Le Fleuve Combelle* » - Calmann-Lévy. 195 p. - prix franco : 105 F.

Géraldine, reine d'un an

Les événements des Balkans donnent une touche d'actualité à cette première biographie consacrée à la reine Géraldine des Albanais. Portrait de celle qui ne régna qu'une année sur un pays qui n'est pas encore sorti de la tourmente.

En 1938, Géraldine Apponyi monte sur le trône d'Albanie en épousant le roi Zog 1^{er}. Elle ne sera reine qu'un an, jusqu'à l'invasion de l'Albanie par l'Italie musolinienne. L'auteur a pu recueillir le témoignage de la souveraine, aujourd'hui âgée de 80 ans, et accéder à ses archives personnelles.

Si le lecteur n'est pas passionné par le récit des mondanités et les détails généalogiques, il se consolera aisément grâce aux aspects plus politiques du livre. Pendant sa présidence puis les débuts de son règne, Zog tente de réformer les coutumes claniques. Un code civil est élaboré. Mariage, divorces, successions sont du ressort de tribunaux civils - et non plus ecclésiastiques - afin que les mêmes lois s'appliquent à tous les citoyens albanais, sans distinction religieuse ou linguistique.

Le 27 avril 1938, le mariage de Géraldine et du roi Zog a lieu dans la salle d'honneur du palais royal. Le vice-président du Parlement lit les trois articles du code civil albanais relatifs au mariage. Le roi entend faire respecter le principe de séparation des religions et de l'État. Sage principe dans ce pays balkanique ! Le pape Pie XI accorde à cette union sa bénédiction, libérant la conscience de la très croyante Géraldine. Le 5 avril 1939, naît le prince Léka (Alexandre). Le roi, conformément à la coutume, place sous l'oreiller de l'enfant son propre revolver, une arme qui lui a sauvé la vie à trois reprises. A la grande

frayeur de la reine ! On voit combien Zog 1^{er} partageait certaines traditions avec ses sujets...

Au moment de l'invasion italienne, la souveraine doit fuir avec son fils vers la Grèce, dans des conditions dramatiques. Près de Korça, Géraldine retrouve son jeune frère, Gyula Apponyi : il faisait ses études au Lycée français où enseignait un certain... Enver Hoxha ! Une longue errance commence : Turquie, Roumanie, Suède. Le roi et son épouse se retrouvent sur les routes de l'exode dans notre pays, à son tour envahi par les Allemands. Puis ce sera l'Égypte, et à nouveau la France où meurt le roi Zog, le 9 avril 1961. Ce n'est pas l'un des moindres mérites du livre que de détailler les différentes tentatives de déstabilisation du régime de fer d'Enver Hoxha. Britanniques et Américains mettent notamment sur pied l'opération « *Mers démontées* », avec l'indispensable aval d'un roi Zog plus ou moins bien informé. Surtout lorsqu'on sait que, parmi les protagonistes anglais, se trouvait un certain... Kim Philby.

L'écrivain Ismaïl Kadaré décrit ainsi le roi Zog : « *Monarque archaïque et moderne, homme de son temps et hors de son temps tout à la fois* ». Mais de Géraldine, il écrit : « *L'histoire, un jour, expliquera l'attitude, la noblesse de celle qui franchit si aisément les régimes et les époques* ».

Alain SOLARI

Joséphine Dedet - « *Géraldine, reine des Albanais* » - Éditions Critérium - prix franco : 125 F.

Donnez-nous les moyens de nos ambitions...

Encore un effort...

Il nous reste un peu moins d'un mois pour atteindre notre objectif de 40 000 F, absolument nécessaires pour que nous puissions faire face à nos échéances. Cela est possible mais il faut donner encore un sérieux « coup de collier » pour y arriver.

Merci de répondre rapidement à cet appel.

Yvan AUMONT

4^e liste de souscripteurs

Patrick Barrau 300 F - Jean-Pierre Dauvillier 50 F - Marc Desaubiaux 100 F - Philippe Favre 500 F - Richard Fielz 500 F - Fabrice Hugot 500 F - En souvenir d'Yves Lemaignan 1000 F - Pierre Jallut 150 F - François Jouvençon-Chantrelle 100 F - Alain Kinart 50 F - Jean-François Maurel 500 F - Un ancien (très...) du Courrier royal 800 F - Georges Mittet 200 F - Philippe Parisy 40 F - Alain Théry 100 F - Benoît Wollseifen 150 F.

Total de cette liste : 5 040 F

Total précédent : 21 955 F

Total général : 26 995 F.

NORMANDIE

Dimanche 8 juin, de 14 h à 22 h, se tiendra la grande fête antiraciste intitulée « *Au cœur des couleurs, Égalité* » au Parc des Chartreux à Petit-Quevilly (5 km de Rouen) avec forums, animations musicales, buvettes, etc.

Comme chaque année la NAR y sera présente et notre stand, comme tous

les ans, ne passera pas inaperçu !

Tous nos amis sont conviés à y participer, à venir prendre contact à notre stand, à nous apporter leur aide matérielle. Renseignements et contact auprès de Philippe Cailleux - B.P. 6 - 76240 Le Mesnil-Esnard ou par téléphone au 02.35.80.32.88.

INTERNET

A titre expérimental, nous avons ouvert un site Internet pour *Royaliste*. Son adresse : <http://www.mygale.org/10/francisc/royaliste/>

Lecteurs internautes, n'hésitez pas à vous connecter et à nous faire part de vos suggestions.

Aidez-nous :

adhérez à la
N.A.R. !

CONSEIL NATIONAL

Le Conseil National de la NAR se réunira à Paris le dimanche 15 juin. Rappelons que le Conseil national est un organisme, élu par les adhérents tous les deux ans, qui a pour rôle principal d'être un conseil politique auprès du Comité Directeur et de mettre en application les lignes directrices décidées lors du congrès annuel des adhérents.

A l'ordre du jour : analyse de la situation après les élections, bilan d'étape sur l'action de redynamisation du mouvement et projets pour 1997/98.

A Paris, chaque mercredi, nous accueillons sympathisants ou curieux dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1^{er}, 4^e étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain. La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45 - Entrée libre et gratuite), elle s'achève à 22 h. Un dîner est alors servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner : 25 F).

● Mercredi 4 juin : Le « colbertisme » a, aujourd'hui plus que jamais, mauvaise réputation. Mais que sait-on au juste du ministre de Louis XIV ? Historien, mais aussi industriel, Aimé RICHARDT s'est livré à une passionnante recherche et nous donne dans un ouvrage récemment publié un remarquable portrait de ce grand homme d'État. Organisateur des services publics, artisan de la centralisation, il donna à la France une industrie lourde et une puissante marine : telle est « *La modernité de Colbert* », que nous fera découvrir notre invité.

● Mercredi 11 juin : Tous les grands athées du XIX^e siècle (Proudhon, Comte et surtout Nietzsche) ont présenté saint Paul comme le véritable fondateur du christianisme. Contestant cette thèse, Gérard LECLERC a repris toute la

question paulinienne dans un ouvrage qu'il vient de publier : son « *Saint Paul* » est à la fois un ouvrage d'histoire, qui éclaire les controverses sur les documents de l'époque, et une réflexion sur une pensée qu'il faut connaître si l'on veut comprendre la civilisation dont nous avons hérité.

● Mercredi 18 juin : Pour quoi la Révolution française est-elle passée d'une conception très ouverte de la citoyenneté à une logique d'exclusion et de persécutions ? Comment la figure souvent admirée de l'étranger est-elle devenue une forme monstrueuse qui englobait tous les ennemis du pouvoir révolutionnaire ? Sophie WAHNICH répond à ces questions dans un remarquable ouvrage qu'elle viendra nous présenter : étudier « *L'étranger dans la Révolution française* », c'est mieux comprendre notre conception de la citoyenneté et, aussi, la logique xénophobe dont nous sommes menacés.

Pour recevoir régulièrement le programme des « mercredis » de la N.A.R. il suffit de nous en faire la demande.

ILE DE FRANCE

Samedi 31 mai, de 16 h à 18 h, 7^e séance du cycle de formation : « *La démocratie : la représentation, la citoyenneté, Principes et conditions* ». Le sujet fait l'objet d'un exposé (45 min.) suivi de questions et d'une libre discussion.

BIBLIOPHILIE & HISTOIRE DU ROYALISME

➤ Vendons importante bibliothèque de livres concernant l'histoire du royalisme (principalement période Action Française), comportant de nombreuses éditions originales numérotées sur grands papiers mais également des éditions normales de titres recherchés.

➤ Le catalogue complet de la vente est disponible sur simple demande. Merci de joindre quelques timbres pour les frais d'envoi.

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous sans engagement de votre part.

Nom :
Prénom :
Date de naissance : Profession :
Adresse :
.....
.....

désire recevoir, sans engagement de ma part, une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à renvoyer à :

« *Royaliste* », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

Face au groupe dominant

Sans nier le moins du monde l'importance et les conséquences de la bataille électorale qui vient de s'achever (quant aux diverses expressions de la xénophobie ambiante, tout particulièrement) on aurait tort de négliger l'importance capitale de la confrontation sociale qui est en cours.

Celle-ci n'oppose pas seulement des salariés à leur patron, des syndicats au gouvernement. Ces luttes ne sont que des aspects particuliers du conflit qui se développe et s'aiguise entre le peuple et les élites - qu'on peut aussi appeler « bourgeoisie », « noblesse d'État », classe dirigeante ou groupe dominant.

Naguère séparées par leurs choix idéologiques (opérés en fonction du marxisme) et par les conséquences qu'elles en tiraient (quant à la propriété des moyens de production) les élites se sont considérablement rapprochées au cours des années quatre-vingt, au point de constituer un groupe relativement cohérent : même formation, même culture, mêmes revenus, mêmes privilèges, mêmes préjugés... Dirigeants politiques, vedettes des médias et grands patrons forment aujourd'hui un milieu homogène qui professe les mêmes convictions libérales, avec les variantes qui ont été mises en avant lors de la campagne électorale : ultra-libéralisme (Alain Madelin), conservatisme libéral (Alain Juppé), libéralisme social (Lionel Jospin), social-européisme (Jacques Delors). Bien entendu, ce milieu est traversé de rivalités entre les personnes et entre les équipes des différents partis, qui opèrent

en s'appuyant sur divers groupes socio-professionnels : la droite chiraquienne est liée au groupe de pression agricole et au petit patronat, la gauche aux fonctionnaires et à certains syndicats ouvriers. Ces oppositions demeurent, mais la campagne électorale a révélé la communauté de vues des élites sur l'Europe (à quelques nuances près), sur les structures industrielles (refus des nationalisations), sur la soumission de la politique française au prétendu marché mondialisé.



Ceci sans oublier l'offensive des socialistes et des démocrates-chrétiens contre les institutions de la V^e République - à laquelle Jacques Chirac a prêté la main en se comportant comme le chef de la majorité présidentielle au mépris de sa fonction arbitrale. Dans le domaine institutionnel aussi, le consensus libéral risque d'être destructeur dans les prochaines années.

Entre la gauche et la droite, il reste quelques références distinctes (la laïcité d'un côté, la famille de l'autre) et quelques principes et valeurs auxquels on n'ose pas trop toucher pour ne pas déclencher les foudres des

très anciens et des très jeunes militants : le droit traditionnel de la nationalité à gauche ; la lettre de la Constitution gaullienne à droite.

Mais il faut souligner l'ampleur des liquidations qui ont eu lieu à l'intérieur des deux principaux partis : liquidation de la pensée gaullienne et des gaullistes par Jacques Chirac et ses affidés ; liquidation du miterrandisme et du « socialisme à la française » par Lionel Jospin et ses alliés. Ces deux opérations ont évidemment renforcé le consensus libéral au sein du groupe dirigeant.

Ces évolutions idéologiques et ces convergences sociales se font à l'écart du peuple français, souvent à son détriment, non par méchanceté mais par méconnaissance et léger mépris : qu'il s'agisse du budget, de la monnaie unique ou de l'immigration, le poids des humiliations et des souffrances n'entre que faiblement en ligne de compte, et seulement sous l'aspect statistique du « problème » que ces messieurs et ces dames iront gravement évoquer « sur le terrain ».

Face au bloc libéral qui se renforce depuis une dizaine d'années dans l'alternance paisible de ses composantes de droite et de gauche, les résistances sont faibles, dispersées, parfois antinomiques : jacobins, communistes, gaullistes authentiques - et le Front national qui récupère la droite et la gauche patriotiques pour les entraîner dans sa subversion ethniciste.

Dans la confrontation sociale que j'ai évoquée, l'actuelle classe dirigeante conserve donc un avantage écrasant. Pour renverser la tendance, il faudrait que se renoue l'alliance entre un pouvoir légitime et le peuple de France. Nous en sommes loin. Mais le combat continue. Dans notre pays, la passion de la liberté et de la justice est si forte que rien n'est jamais perdu.

Bertrand RENOUVIN